



FICHE D'INSCRIPTION

Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	
Adresse postale :	
Code postal :	Ville :
Mail (EN MAJUSCULES) :	
Profession :	
Téléphone domicile :	Portable :
Vous avez connu le PEK par : <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Affichage <input type="checkbox"/> Forum <input type="checkbox"/> Amis <input type="checkbox"/> Autre :	
Votre salle principale d'entraînement est : <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Cordelières	

AUTORISATION POUR INSCRIPTION MINEUR

L'enfant a-t-il déjà pratiqué le Karaté <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom du père :
Si oui, nom du club :	Profession du père :
Quel style :	Nom de la mère :
Jusqu'à quelle ceinture :	Profession de la mère :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) :	
Demeurant à :	
Père : <input type="checkbox"/> Mère : <input type="checkbox"/> Tuteur légal : <input type="checkbox"/>	
Autorise l'enfant : Nom : Prénom :	
à pratiquer le Karaté pour l'année sportive en cours.	
J'autorise, Je n'autorise pas (rayer la mention inutile), l'association Paris Énergies Karaté à utiliser les photos et vidéos prises lors des cours, des stages ou des événements au titre de l'année en cours. Ces photos et vidéos sont destinées à un usage exclusif de publication et d'illustration du site Internet.	L'utilisation ne sera en aucune manière commerciale et les documents ne seront en aucun cas cédés à un tiers. Fait à le Signature (faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Conformément à la loi informatique et liberté, la réponse à ces questions est facultative. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ces informations resteront strictement confidentielles.

A Paris, le

Signature :

IMPORTANT

L'association Paris Énergies Karaté (PEK) décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol, au sein des différents établissements dans lesquels elle donne ses cours.
Le PEK est responsable des mineurs **uniquement pendant les activités programmées** ; tout enfant mineur doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Le PEK **n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants** en dehors de leur séance programmée.
Le PEK n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. **Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.**

Le montant de la cotisation annuelle n'est pas remboursable